

La supervision d'accompagnement spirituel

UN accompagnement, qu'il soit spirituel ou thérapeutique est en premier lieu une relation d'écoute.

L'accompagnement spirituel chrétien concerne la foi, c'est-à-dire la relation à Dieu de la personne accompagnée, et sa progression.

Une personne qui en accompagne une autre accueille une parole personnelle sur sa vie. Cette parole est portée par une confiance et par la foi, en vertu desquelles, la personne accompagnée ouvre à son accompagnateur ou son accompagnatrice une partie de son intimité.

Une personne qui en accompagne une autre est donc dans une position d'une extrême délicatesse : mise au défi d'entendre et de comprendre ce qui lui est partagé, de le signifier en retour à la personne qui lui parle et d'aider la personne qu'elle accompagne à aller plus loin dans sa lucidité sur elle-même et sa vie spirituelle.

C'est dire si accompagner une autre personne dans sa foi est une responsabilité qui exige des formations.

Une personne qui en accompagne une autre est tenue à la discrétion la plus totale. C'est une condition de la confiance dont elle bénéficie, pour autant qu'il ne s'agit pas de couvrir des délits ou des crimes.

On peut comprendre qu'un accompagnateur ou une accompagnatrice ait besoin de pouvoir parler de ses réactions, de ses doutes, de sa manière d'accompagner, de vérifier la qualité de ses réactions, par souci de la justesse de sa position.

C'est le sens d'une *supervision d'accompagnement* : un lieu de parole en présence d'une personne formée, garante de la confidentialité des échanges, qui permet de relire les manières d'accompagner.

Cette pratique est indispensable pour toute personne qui accompagne.

Dans la mesure où le diocèse de Metz propose des formations à l'accompagnement spirituel dans le cadre de *Pôle Accompagnement*, il propose aussi des journées de supervision et de formation continue à l'accompagnement.

Destinataires

Les journées de supervision d'accompagnement s'adressent à toute personne qui pratique l'accompagnement spirituel, formées ou non par *Pôle Accompagnement*.

La pédagogie

- ▶ Des temps d'ateliers en petits groupes.
- ▶ Des temps de reprise et d'échanges en grand groupe.
- ▶ Des temps de formation.

Les superviseurs

- ▶ Des personnes du diocèse de Metz ou de Nancy, formées à ce service.

« Pôle Accompagnement »

Qui sommes-nous ?

« Pôle Accompagnement » est une petite équipe de laïques et de prêtres qui a bâti une formation à l'accompagnement spirituel, après avoir pris la mesure des nombreuses demandes d'accompagnement qui se manifestent dans la vie de l'Église diocésaine, et du manque d'accompagnateurs et d'accompagnatrices.

Dans la tradition de l'Église - depuis l'Antiquité - il apparaît que l'accompagnement spirituel n'est pas une exclusivité du ministère ordonné ou des religieuses et religieux, mais une activité liée au baptême, moyennant une formation adéquate. Compte tenu de la vie de l'Église actuelle, et avec l'aval de Mgr Ballot, Évêque de Metz, *Pôle Accompagnement* se propose de former des accompagnateurs et accompagnatrices et d'orienter vers eux les personnes en demande d'accompagnement.

Après les deux années de formation initiale, *Pôle Accompagnement* organise aussi des supervisions et une formation continue.

Les informations pratiques

Les dates pour l'année 2023-2024 :

- ▶ 9 décembre 2023
- ▶ 13 avril 2024

Horaires : de 9h00 à 16h00

Le lieu :

Maison du Sacré-Cœur
7/9 rue Robert Schuman
57160 Scy-Chazelles

Le coût :

- ▶ Le coût d'une journée est de 30 € par personne (déjeuner et frais divers).
(Chèques à l'ordre de la Mense épiscopale)

Inscription :

- ▶ Par tél : 06.10.72.59.67
- ▶ Par mail : poleaccompagnementspi@catholique-metz.fr



La supervision d'accompagnement spirituel

Une proposition

Pour une lucidité plus approfondie sur les enjeux d'une relation d'accompagnement

- ▶ deux journées par année scolaire
- ▶ pour toute personne qui pratique l'accompagnement spirituel